

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Avis de divulgation de non examen des états financiers intermédiaires par les auditeurs pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

En vertu de l'alinéa a) du paragraphe 3) de l'article 4.3 de la partie 4 du Règlement 51-102 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les états financiers intermédiaires qui n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen doivent être accompagnés d'un avis indiquant que ces états financiers n'ont pas été examinés par un auditeur.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non vérifiés ci-joints de la Société pour les périodes intermédiaires terminées les 30 novembre 2011 et 2010 ont été préparés conformément à la norme comptable internationale 34 – *Information financière intermédiaire*, publiée par le Conseil des normes comptables internationales, et sont la responsabilité de la direction de la Société.

Les auditeurs indépendants de la Société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., n'ont pas effectué un examen des états financiers intermédiaires selon les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne l'examen des états financiers intermédiaires par l'auditeur d'une entité.

En ce 2<sup>e</sup> jour de février 2012.

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**États consolidés intermédiaires des résultats**  
**pour les trois mois terminés les**

*(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)*  
*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	<u>30 novembre</u>	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Produits</b>	8	271 100 \$	267 093 \$
Frais d'exploitation	3	180 699	177 987
<b>BAIIA</b>	4	90 401	89 106
Dépréciation des immobilisations corporelles		7 506	6 840
Amortissement des autres actifs incorporels et autres actifs non courants		1 962	2 213
Charge financière, nette	5	3 953	5 695
<b>Bénéfice avant impôts</b>		76 980	74 358
Impôts sur le bénéfice		21 224	21 303
<b>Bénéfice net</b>		55 756 \$	53 055 \$
<b>Bénéfice par action</b>	10		
- De base		1,01 \$	0,93 \$
- Dilué		1,00 \$	0,92 \$

*Voir les notes ci-jointes.*

**États consolidés intermédiaires du résultat global**  
**pour les trois mois terminés les**

*(en milliers de dollars canadiens)*  
*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	<u>30 novembre</u>	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Bénéfice net</b>		55 756 \$	53 055 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Gain (perte) actuariel sur les régimes d'avantages sociaux futurs des employés, déduction faite des impôts sur le bénéfice (recouvrement) de (2,4 millions \$) et de 0,8 million \$, respectivement	6	(6 772)	2 262
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 0,1 million \$ et de 0,9 million \$, respectivement		110	2 308
<b>Résultat global</b>		49 094 \$	57 625 \$

*Voir les notes ci-jointes.*

**ASTRAL MEDIA INC.**

**États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie  
pour les trois mois terminés les**

*(en milliers de dollars canadiens)*

*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	<u>30 novembre</u>	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net		55 756	\$ 53 055 \$
Éléments hors trésorerie :			
Rémunération à base d'actions		2 152	2 493
Dépréciation et amortissement		9 468	9 053
Intérêts implicites, nets	5	259	309
Amortissement des frais de financement reportés		205	171
Charge d'impôts différés		1 122	1 650
Flux de trésorerie liés aux activités	7	68 962	66 731
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	7	(45 111)	(30 541)
<b>Espèces provenant des activités d'exploitation</b>		<b>23 851</b>	<b>36 190</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(5 574)	(9 994)
Acquisitions d'autres actifs incorporels et d'autres actifs non courants		(952)	(2 788)
<b>Espèces affectées aux activités d'investissement</b>		<b>(6 526)</b>	<b>(12 782)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Frais de financement différés	9	(2 011)	-
Remboursement de la dette à long terme	9	(10 000)	(10 000)
Rachat d'actions	10	(7 757)	-
Options d'achat d'actions levées		3 110	4 816
<b>Espèces affectées aux activités de financement</b>		<b>(16 658)</b>	<b>(5 184)</b>
<b>Variation nette des espèces</b>		<b>667</b>	<b>18 224</b>
Espèces – début de la période		22 653	11 545
Espèces – fin de la période		23 320	\$ 29 769 \$
Intérêts payés, intérêts reçus et impôts sur le bénéfice payés, comptabilisés à titre d'activités d'exploitation			
Intérêts payés		(3 402)	\$ (5 126) \$
Intérêts reçus		96	\$ 121 \$
Impôts sur le bénéfice payés		(22 701)	\$ (21 909) \$

*Voir les notes ci-jointes et l'information supplémentaire sur les flux de trésorerie (note 7).*

**ASTRAL MEDIA INC.**  
**Bilans consolidés intermédiaires aux**  
*(en milliers de dollars canadiens)*  
*(non vérifiés)*

	<u>Notes</u>	30 novembre 2011	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
<b>ACTIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Espèces		23 320 \$	22 653 \$	11 545 \$
Débiteurs		192 036	170 063	169 240
Droits d'émissions et de films		119 256	105 385	106 723
Frais payés d'avance et autres actifs courants		42 975	29 096	29 451
		<u>377 587</u>	<u>327 197</u>	<u>316 959</u>
Droits d'émissions et de films		54 609	51 058	41 640
Immobilisations corporelles		193 539	195 508	180 616
Licences de radiodiffusion		1 639 785	1 639 785	1 661 949
Écarts d'acquisition		116 016	116 016	116 016
Autres actifs incorporels et autres actifs non courants		64 814	70 543	64 162
Actifs financiers non courants		15 854	19 852	22 848
Actifs d'impôts différés		62 638	60 747	64 683
		<u>2 524 842 \$</u>	<u>2 480 706 \$</u>	<u>2 468 873 \$</u>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Créditeurs et charges à payer		140 739 \$	142 627 \$	143 780 \$
Provisions		3 561	4 621	3 380
Impôts à payer		11 919	13 560	16 654
Droits d'émissions et de films à payer		85 241	77 033	64 908
Autres passifs financiers courants		887	1 945	-
		<u>242 347</u>	<u>239 786</u>	<u>228 722</u>
Dette à long terme	9	512 327	524 133	588 447
Passifs d'impôts différés		153 096	152 455	144 424
Droits d'émissions et de films à payer		10 218	8 839	12 668
Provisions		5 408	5 453	5 244
Autres passifs non courants		62 071	57 124	63 820
Autres passifs financiers non courants		10 370	10 116	20 311
		<u>995 837</u>	<u>997 906</u>	<u>1 063 636</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions	10	762 709	762 572	768 762
Surplus d'apport		18 667	17 278	18 903
Bénéfices non répartis		757 008	705 667	624 609
Cumul des autres éléments du résultat global		(9 379)	(2 717)	(7 037)
		<u>747 629</u>	<u>702 950</u>	<u>617 572</u>
		<u>1 529 005</u>	<u>1 482 800</u>	<u>1 405 237</u>
		<u>2 524 842 \$</u>	<u>2 480 706 \$</u>	<u>2 468 873 \$</u>

*Événement postérieur (note 11).*  
*Voir les notes ci-jointes.*

**ASTRAL MEDIA INC.**

**États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres  
pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(en milliers de dollars canadiens)*

*(non vérifiés)*

	Capital- actions <sup>(1)</sup>	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global		Total des capitaux propres
				Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages sociaux futurs des employés	Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 <sup>er</sup> septembre 2011	762 572	17 278	705 667	(1 307)	(1 410)	1 482 800
Bénéfice net	-	-	55 756	-	-	55 756
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(6 772)	110	(6 662)
Dividendes déclarés	-	-	(4)	-	-	(4)
Options d'achat d'actions levées	3 483	(373)	-	-	-	3 110
Rachat d'actions	(3 346)	-	(4 411)	-	-	(7 757)
Rémunération à base d'actions	-	1 762	-	-	-	1 762
<b>30 novembre 2011</b>	<b>762 709</b>	<b>18 667</b>	<b>757 008</b>	<b>(8 079)</b>	<b>(1 300)</b>	<b>1 529 005</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 <sup>er</sup> septembre 2010	768 762	18 903	624 609	-	(7 037)	1 405 237
Bénéfice net	-	-	53 055	-	-	53 055
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2 262	2 308	4 570
Dividendes déclarés	-	-	(4)	-	-	(4)
Options d'achat d'actions levées	5 640	(824)	-	-	-	4 816
Conversion d'unités d'actions avec restrictions	5 051	(5 051)	-	-	-	-
Rémunération à base d'actions	-	1 313	-	-	-	1 313
<b>30 novembre 2010</b>	<b>779 453</b>	<b>14 341</b>	<b>677 660</b>	<b>2 262</b>	<b>(4 729)</b>	<b>1 468 987</b>

*(1) Voir la note 10.*

*Voir les notes ci-jointes.*

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

Astral Media inc. (« Astral » ou la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto. Les bureaux de direction de la Société sont situés au 1800, avenue McGill College, Montréal (Québec) Canada, H3A 3J6. Ses activités consistent principalement en services de télévision spécialisée, payante et à la carte, de radio et d'affichage. Astral est la société mère de contrôle ultime du groupe de sociétés. Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non vérifiés ont été dûment approuvés par le comité de vérification de la Société, au nom du conseil d'administration de la Société, le 31 janvier 2012.

#### **1. CONVENTIONS COMPTABLES**

##### **a) Base de présentation**

Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la Société conformément à la norme comptable internationale 34 – *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») et à la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 ») telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI ») et en utilisant les conventions comptables que la Société prévoit appliquer dans ses premiers états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2012 en vertu des IFRS.

Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non vérifiés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de certains instruments financiers, qui ont été comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit dans les conventions comptables. Il convient de les lire en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») et avec le Rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2011 de la Société ainsi qu'avec le Rapport de gestion pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2011 et 2010, et en tenant compte des ajustements résultant de la transition des PCGR aux IFRS (voir les notes 2 et 12). Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à moins d'avis contraire.

##### **b) Principales hypothèses et estimations comptables**

La préparation d'états financiers consolidés condensés intermédiaires conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels aux dates des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours des périodes de déclaration. Les estimations et les hypothèses sont généralement fondées sur des expériences passées et d'autres facteurs que la direction juge pertinents au moment de la préparation des états financiers. Bien que ces estimations et ces hypothèses soient faites avec prudence, les résultats réels pourraient être différents des montants présentés dans les états financiers consolidés condensés intermédiaires et une modification future des estimations et des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les résultats des périodes à venir.

Les principales estimations et hypothèses s'appliquent surtout aux éléments suivants présentés dans les états financiers consolidés condensés intermédiaires de la Société :

###### **i) Provision pour créances douteuses**

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de pourvoir aux pertes estimées qui pourraient découler de sommes non recouvrées des clients. Cette provision, qui est évaluée périodiquement, est fondée sur l'analyse de comptes particuliers ayant des soldes impayés importants, du classement chronologique des débiteurs, de la solvabilité des clients et des antécédents de recouvrement.

###### **ii) Actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée**

Les licences de radiodiffusion sont accordées à la Société par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour un terme d'une durée maximale de sept ans. Les licences prévoient une option de renouvellement, à la discrétion du CRTC, pourvu que les conditions prévues par les licences soient respectées. Puisqu'elle a toujours respecté les conditions imposées par les licences, la Société estime donc que les licences de radiodiffusion ont une durée d'utilité indéterminée.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### iii) Dépréciation des actifs non financiers

Afin de tester la dépréciation de ses actifs non financiers, la Société établit le montant recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Le montant recouvrable des UGT est et continuera d'être influencé par des hypothèses qui sont fondées sur la conjoncture économique en général et utilisées pour étayer les flux de trésorerie futurs actualisés calculés par la Société pour évaluer le montant recouvrable de ses UGT. Par conséquent, des modifications de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la conclusion de la Société et sa décision de comptabiliser ou non une perte de valeur ou une reprise de pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs (voir la note 12.h).

#### iv) Investissements dans des émissions et des films

Afin de respecter les conditions de certaines de ses licences de radiodiffusion de son secteur Télévision, la Société investit dans des émissions et des films devant être produits par des tierces parties. Dans les bilans consolidés intermédiaires, les investissements sont comptabilisés au coût moins toute perte de valeur, calculée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie provenant des rentrées de fonds estimatives futures liées à ces investissements ainsi que les meilleures estimations de la direction, incluant les dates de rentrées de fonds estimatives prévues jusqu'au 31 août 2013. Régulièrement et à chaque date de bilan, la Société réévalue les valeurs recouvrables. Malgré que les investissements dans des émissions et des films soient classifiés à titre d'actifs financiers « Disponibles à la vente », la Société ne comptabilise pas ces investissements à leur juste valeur aux bilans consolidés intermédiaires, car celle-ci ne peut être mesurée de manière fiable en raison de l'information limitée à laquelle la direction a accès.

#### v) Charges à payer et éventualités

La Société et ses coentreprises sont parties à diverses actions en justice qui sont normales dans le cours des activités qu'elles exercent. La Société est d'avis qu'un montant adéquat a été constitué à l'égard de tout passif qui pourrait découler de ces actions en justice et elle ne prévoit aucune incidence négative significative de tels passifs éventuels sur sa situation financière.

#### vi) Provisions

La Société est tenue d'estimer les paiements en espèces futurs liés aux obligations actuelles résultant d'événements connus. Ces estimations incluent la probabilité que le règlement des obligations nécessitera des paiements en espèces, les montants qui pourraient être versés ainsi que l'échéancier de ces éventuels paiements. La Société croit que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information dont elle dispose actuellement, mais les paiements finaux pourraient différer des provisions comptabilisées dans les bilans consolidés intermédiaires.

#### vii) Impôts sur le bénéfice

La Société est tenue de faire une estimation de ses impôts sur le bénéfice dans chacun des territoires où elle exerce ses activités et ce, en tenant compte des règles, des interprétations et de la législation fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société. La Société est aussi assujettie sur une base régulière à des audits de la part de différentes administrations fiscales. Le résultat de ces audits pourrait avoir une incidence importante sur le montant des impôts à payer ou à recouvrer constaté aux bilans consolidés intermédiaires et sur la charge fiscale constatée aux états consolidés intermédiaires des résultats de la Société. La Société a estimé la conclusion de ces audits et, en se fondant sur toute l'information disponible actuellement, croit disposer de montants suffisants pour couvrir toutes les questions fiscales non résolues.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### viii) Avantages sociaux futurs

Afin de mesurer les coûts des avantages sociaux et des obligations au titre des prestations constituées des régimes d'avantages sociaux futurs des employés, la Société fait des estimations et émet des hypothèses. Les hypothèses et les estimations critiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'indexation des salaires, les taux tendanciels des coûts des soins de santé et dentaires ainsi que le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes. La Société croit que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information dont elle dispose actuellement, mais des modifications de ces hypothèses pourraient avoir un effet sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les charges futures d'avantages sociaux comptabilisées au cours des périodes à venir.

#### ix) Rémunération à base d'actions

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées à ses employés clés, la Société émet des hypothèses et fait des estimations. Les hypothèses et les estimations critiques comprennent la durée de vie prévue des options d'achat d'actions, le taux d'intérêt sans risque et la volatilité prévue du cours des actions. La Société croit que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information dont elle dispose actuellement, mais des modifications de ces hypothèses pourraient avoir un effet sur la juste valeur des options d'achat d'actions et, par conséquent, sur les coûts de rémunération à base d'actions comptabilisés dans les états consolidés intermédiaires des résultats.

#### c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires comprennent les comptes d'Astral Media Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, de même que sa quote-part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de coentreprises. Toutes les opérations et les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation pour les filiales et sur une base proportionnelle pour les coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles Astral exerce un contrôle.

Les principales filiales et coentreprises sont les suivantes aux :

	Pourcentage détenu		
	30 novembre 2011	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
<b>Filiales :</b>			
Groupe de radiodiffusion Astral inc.	100	100	100
The Family Channel Inc.	100	100	100
MusiquePlus Inc.	100	100	100
Astral Media Radio Inc.	100	100	100
Astral Media Radio S.E.N.C.	100	100	100
Astral Media Affichage, S.E.C.	100	100	100
Astral Media Affichage (Toronto) S.E.N.C.	100	100	100
<b>Coentreprises :</b>			
Viewer's Choice Canada Inc. (« VCC »)	50,1	50,1	50,1
Historia et Séries+, S.E.N.C. (« HS+ »)	50	50	50
TELETOON Canada Inc. (« TELETOON »)	50	50	50

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

#### **d) Comptabilisation des produits**

La Société génère des produits de diverses sources et les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les conventions comptables de constatation des produits sont les suivantes :

- i) Les produits mensuels de gros facturés aux distributeurs provenant d'abonnements aux services de télévision spécialisée et payante sont comptabilisés de façon proportionnelle tout au long du mois;
- ii) Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité est diffusée sur les ondes des stations de radio et de télévision ou paraît sur les panneaux d'affichage et sur le mobilier urbain ou sur les sites Web de la Société; et
- iii) Les produits provenant des ventes de services de télévision à la carte et d'autres opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est vendu.

#### **e) Instruments financiers**

La Société détermine la classification de ses instruments financiers au moment de leur comptabilisation initiale et utilise les conventions et les classements suivants pour les comptabiliser initialement et les mesurer subséquemment :

- i) Les espèces sont classées dans les « Actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ces actifs financiers sont évalués à la valeur du marché via les états consolidés intermédiaires des résultats à la fin de chaque période.
- ii) Les débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif via les états consolidés intermédiaires des résultats.
- iii) Les investissements dans des émissions et des films devant être produits par une tierce partie sont classés comme étant « Disponibles à la vente » et sont présentés dans les actifs financiers non courants aux bilans consolidés intermédiaires. Chaque investissement dans des émissions et des films est comptabilisé à mesure que les obligations de la Société sont engagées et évalué au coût moins toute perte de valeur, calculé selon les estimations de la direction quant aux flux de trésorerie à recouvrer de l'investissement, sur une base actualisée. La perte de valeur, le cas échéant, est comptabilisée dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif via les états consolidés intermédiaires des résultats.

Les sommes encaissées provenant d'un investissement sont comptabilisées en tant que réduction de cet investissement aux bilans consolidés intermédiaires et la Société enregistre un produit aux états consolidés intermédiaires des résultats uniquement lorsque l'investissement est totalement récupéré.

- iv) Les créditeurs et les charges à payer, les droits d'émissions et de films à payer courants et non courants, la dette à long terme et certains autres passifs financiers non courants sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif via les états consolidés intermédiaires des résultats.
- v) Les frais de transaction, autres que ceux liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, s'il y a lieu, sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ajoutés, aux bilans consolidés intermédiaires, aux montants comptabilisés des actifs et passif financiers y afférents.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

Les frais de financement différés sont amortis sur la durée de la convention d'emprunt bancaire s'y rattachant selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et cet amortissement est comptabilisé à titre de charge financière aux états consolidés intermédiaires des résultats.

La Société classe ses actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur sur une base régulière au cours des périodes suivant leur comptabilisation initiale, dans un des trois niveaux différents suivants, selon l'observabilité des informations utilisées pour l'évaluation :

- i) Niveau 1 : Ce niveau inclut les actifs et les passifs qui sont évalués à leur juste valeur basée sur des prix cotés, disponibles à la date de mesure et non ajustés, sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- ii) Niveau 2 : Ce niveau inclut les évaluations basées sur des données obtenues directement ou indirectement autres que les prix cotés visés par le niveau 1. Les instruments financiers dérivés classés dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou des techniques d'évaluation d'industrie reconnus, et ce, en utilisant des données observables sur le marché.
- iii) Niveau 3 : Ce niveau inclut les évaluations basées sur des données qui sont moins observables, non disponibles, ou dont les données observables ne supportent qu'une portion non significative de la juste valeur de l'instrument financier.

#### **f) Comptabilité de couverture**

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Société utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer ses risques de taux d'intérêt relativement à ses facilités de crédit bancaire (voir la note 9). Au 30 novembre 2011, au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les instruments financiers dérivés étaient constitués de contrats de swap de taux d'intérêt. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour ces contrats et considère ces instruments financiers dérivés comme des couvertures de flux de trésorerie. Selon la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur du marché à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents sont constatés aux états consolidés intermédiaires du résultat global dans la mesure où la relation de couverture est efficace; la portion non efficace, s'il y a lieu, étant enregistrée immédiatement aux états consolidés intermédiaires des résultats. Les paiements nets dus ou à recevoir relatifs aux instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des ajustements à la charge d'intérêts sur la dette à long terme aux états consolidés intermédiaires des résultats.

La Société documente et évalue de façon formelle, à la fois à la création et sur une base régulière, la nature des relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. La Société documente et évalue également si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins commerciales ou de spéculation.

Une relation de couverture prend fin lorsque la couverture cesse d'être efficace; à ce moment, tout gain ou perte latent sur cet instrument financier dérivé est constaté aux états consolidés intermédiaires des résultats sur la période se terminant lorsque l'élément couvert s'y rattachant cesse d'exister. Subséquemment, cet instrument financier dérivé est comptabilisé à sa juste valeur aux bilans consolidés intermédiaires et les variations de sa juste valeur sont constatées aux états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **g) Bénéfice par action**

Le bénéfice de base par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation si tous les titres dilutifs en circulation avaient été levés ou convertis au début de l'exercice, ou à la date de leur octroi si celle-ci est subséquente au début de l'exercice. Pour ses actions spéciales (voir la note 10), la Société utilise la méthode de la conversion hypothétique selon laquelle les actions spéciales sont réputées avoir été converties en actions subalternes de catégorie B avec droit de vote au début de l'exercice.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

#### **h) Droits d'émissions et de films**

Les droits d'émissions et de films sont acquis moyennant des frais fixes ou variables. L'actif et le passif à l'égard d'achats à frais fixes sont comptabilisés lorsque les coûts des droits sont connus et déterminables, et si les émissions sont disponibles pour la diffusion. L'actif est classé comme élément courant ou non courant selon la période de disponibilité. L'obligation qui s'y rapporte est classée comme passif courant ou non courant selon les modalités de paiement du contrat. Le coût des droits fixes d'émissions et de films est amorti sur la période de disponibilité ou sur une période maximale qui varie selon le genre d'émissions, soit généralement entre 12 et 60 mois, la moins longue des périodes étant celle retenue. Les droits d'émissions acquis moyennant des frais variables ne sont pas capitalisés et leur coût est établi et comptabilisé en charge sur la durée de diffusion, en fonction du nombre moyen d'abonnés au réseau diffusant l'émission ainsi que d'autres clauses contractuelles.

Dans le cas où les critères de comptabilisation pour les achats à frais fixes décrits ci-dessus ne sont pas respectés et où la Société a déjà payé des montants pour obtenir des droits futurs, ces montants sont considérés comme des droits d'émissions et de films payés d'avance et sont inscrits comme faisant partie des droits d'émissions et de films aux bilans consolidés intermédiaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées à titre de frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **i) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimée de leurs composantes, qui s'établit ainsi :

Bâtiments	30 ans
Équipement d'affichage	de 6 à 20 ans
Matériel, mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel informatique	de 3 à 6 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante des baux s'y rattachant.

Le mobilier urbain est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la base de sa durée d'utilisation estimée ou sur la période restante du contrat s'y rattachant, selon la moins longue des deux périodes.

Chaque année, la Société examine les taux de dépréciation et les valeurs résiduelles et apporte les modifications adéquates si elle croit que les taux ou les valeurs résiduelles actuelles diffèrent des estimations antérieures. L'incidence de ces modifications est constatée prospectivement dans les états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **j) Contrats de location**

Dans le cours normal de ses activités, la Société signe des contrats de location. Les actifs liés à ces contrats peuvent être classés à la date du début du contrat à titre : i) d'un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété sont transférés à la Société, ou ii) d'un contrat de location-exploitation dans le cas de tous les autres contrats de location. Aux 30 novembre 2011, 31 août 2011 et 1<sup>er</sup> septembre 2010, tous les contrats de location auxquels la Société est partie sont classés à titre de contrats de location-exploitation et les loyers afférents sont comptabilisés dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

#### **k) Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition**

Le coût de l'acquisition d'entreprises est affecté à la juste valeur des actifs nets identifiables, corporels et incorporels, acquis. Les actifs identifiables acquis, à durée d'utilité indéterminée, se composent principalement des licences de radiodiffusion de la Société. L'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables corporels et incorporels acquis est affecté aux écarts d'acquisition.

#### **l) Autres actifs incorporels et autres actifs non courants**

Les autres actifs incorporels et autres actifs non courants, à durée d'utilité déterminée, sont tous acquis à l'externe et sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ils comprennent des montants capitalisés liés aux droits et aux frais de licences d'affichage, aux logiciels informatiques, aux marques de commerce et à divers frais payés d'avance à long terme.

Les frais de licences d'affichage liés au contrat conclu avec la Ville de Toronto (la « Ville ») qui arrivera à échéance en août 2027 sont amortis sur la durée de cette entente de 20 ans, sur la base des montants minimums garantis payables annuellement à la Ville. Les autres droits et frais de licences d'affichage sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de 30 ans auquel ils se rattachent.

Les logiciels informatiques et les marques de commerce sont amortis sur des périodes variant de trois à dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les autres frais payés d'avance à long terme sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des engagements s'y rattachant et la charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **m) Dépréciation d'actifs non financiers**

À chaque date de bilan, la Société évalue s'il existe un indicateur de dépréciation touchant les actifs non courants, les licences de radiodiffusion ou les écarts d'acquisition et, le cas échéant, effectue son test de dépréciation. Pour les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition qui ne sont pas amortis, la Société effectue, au minimum, annuellement ses tests de dépréciation.

Les actifs à long terme, comprenant les immobilisations corporelles ainsi que les autres actifs incorporels et autres actifs non courants, font l'objet de tests de dépréciation lorsque surviennent des événements ou des circonstances qui indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont attribués à une UGT, ou à un groupe d'UGT, fondé sur la manière dont la direction de la Société surveille les écarts d'acquisition aux fins de la gestion interne, mais cette attribution n'est jamais plus grande qu'un secteur d'activité. Une UGT se définit comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation du secteur Télévision sont effectués à l'échelle de l'UGT pour les actifs à long terme, les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition. Les tests de dépréciation dans le secteur Radio sont effectués au niveau de l'UGT pour les licences de radiodiffusion et les actifs à long terme tandis que pour les écarts d'acquisition, les tests sont effectués au niveau du secteur d'activité, car les écarts d'acquisition ne sont spécifiques à aucune UGT dans le secteur Radio. Les tests de dépréciation pour les actifs à long terme et les écarts d'acquisition du secteur Affichage, qui ne comprend qu'une seule UGT, sont effectués au niveau du secteur d'activité.

Les tests de dépréciation exigent que la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) et le compare à sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT (ou du groupe d'UGT) en question. Une perte de valeur, le cas échéant, est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) sur sa valeur recouvrable. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur les flux de trésorerie

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

futurs estimés provenant des budgets financiers de la Société, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société, sur une base actualisée, tandis que la juste valeur diminuée des coûts de vente est déterminée par l'analyse des dernières transactions sur le marché, le cas échéant, ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié.

Sauf pour les écarts d'acquisition, à chaque date de bilan, la Société doit évaluer s'il existe un indicateur que des pertes de valeur comptabilisées auparavant pourraient avoir diminué ou ne plus exister. Si de tels événements ou de telles circonstances existent, la Société calcule la valeur recouvrable de l'UGT afin, le cas échéant, de déterminer le montant de reprise de pertes de valeur. Cette reprise est limitée à la valeur comptable originale de l'UGT avant les pertes de valeur, nette de toute dépréciation cumulée.

Une perte de valeur et une reprise de pertes de valeur des exercices antérieurs sont comptabilisées, sur une base nette, aux états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **n) Provisions**

La Société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation actuelle (légale ou implicite) de transférer des avantages économiques à la suite d'événements connus. Les provisions sont mesurées sur la base actualisée des paiements en espèces futurs requis pour le règlement de l'obligation, selon la meilleure estimation par la direction, à la date de bilan.

La Société a comptabilisé les provisions suivantes dans ses bilans consolidés intermédiaires :

##### **i. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles**

La Société comptabilise un passif pour une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles en lien avec la location de sites d'affichage ou de bureaux lorsqu'elle s'est engagée à remettre le site ou les locaux dans leur état initial. Les coûts liés à l'obligation sont capitalisés à même la valeur comptable des immobilisations corporelles, et amortis par la suite, tandis que le passif est augmenté à sa valeur totale au moyen d'une charge d'intérêts implicites. L'amortissement et les charges d'intérêts implicites sont comptabilisés aux états consolidés intermédiaires des résultats. Les coûts futurs estimés de mise hors service d'immobilisations corporelles sont revus annuellement, ou plus fréquemment en cas de besoin, et toute modification, incluant l'incidence d'une modification dans le taux d'actualisation, est comptabilisée comme une hausse ou une baisse du coût de ces immobilisations corporelles. Les paiements de coûts futurs de mise hors service sont prévus jusqu'à l'exercice 2040.

##### **ii. Provision de restructuration**

Une provision de restructuration est comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires des résultats lorsque la Société a un plan de restructuration détaillé et formel, et lorsque ce plan a été annoncé aux employés concernés. La provision est comptabilisée selon les meilleures estimations de la Société relativement aux paiements futurs des indemnités de licenciement et ne comprend pas de futurs coûts de services. Les paiements futurs en espèces sont prévus jusqu'au 31 août 2012.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

#### **o) Impôts sur le bénéfice**

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont mesurés, à l'exception de ceux qui sont liés aux licences de radiodiffusion et aux écarts d'acquisition déductibles en vertu des lois fiscales, en utilisant le taux général d'imposition des entreprises qui devrait s'appliquer au moment où ces écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où leur réalisation est considérée comme étant plus probable qu'improbable. L'actif d'impôt différé relatif aux écarts d'acquisition est comptabilisé dans la mesure où les écarts d'acquisition peuvent être amortis en vertu des lois fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés liés aux licences de radiodiffusion et aux écarts d'acquisition déductibles en vertu des lois fiscales sont mesurés au moyen des taux d'imposition effectifs tirés de la structure fiscale pertinente qui devrait être en place au moment où les écarts temporaires seront réglés. L'incidence d'une variation du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée à l'état consolidé intermédiaires des résultats de la période au cours de laquelle les nouveaux taux d'imposition sont pratiquement mis en vigueur.

#### **p) Avantages sociaux futurs des employés**

La Société a deux régimes de retraite à prestations déterminées à participation volontaire (le « régime ») qui ne sont plus offerts aux nouveaux employés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite (le « RACR ») qui offre des prestations pour soins de santé et dentaires à certains employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le RACR n'est plus offert aux nouveaux employés. De plus, la Société offre un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (le « RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. La juste valeur des actifs du régime de la Société est fondée sur l'information disponible sur le prix du marché à la date du bilan. Le coût des prestations gagnées par les employés est établi par un calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations constituées pour le Régime et pour le RCRD, et selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services pour le RACR, ainsi que les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu de l'actif du régime, à l'indexation des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux frais médicaux et dentaires prévus. Les écarts actuariels de tous les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont comptabilisés directement aux capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, au cours de la période où ils surviennent, et ne sont pas reclassés aux états consolidés intermédiaires des résultats au cours des périodes subséquentes.

La comptabilisation de l'actif net du régime dans certaines circonstances est limitée au montant recouvrable qui est essentiellement basé sur la mesure selon laquelle la Société peut unilatéralement réduire les contributions au régime. Les variations de la limite de l'actif du régime net sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires du résultat global.

La Société offre également, à l'intention de tous les employés embauchés le ou après le 1<sup>er</sup> décembre 2005, des volets à cotisations déterminées à son régime. La charge de retraite relative à ces volets représente la cotisation versée par la Société à l'égard des services rendus par les employés au cours de la période.

Les charges de retraite liées à tous les régimes décrits ci-dessus sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats, à l'exception des composantes financières de ces charges qui sont enregistrées à titre de charges financières aux états consolidés intermédiaires des résultats.

#### **q) Rémunération à base d'actions**

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions aux employés, un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») et un régime d'unités d'actions différées (« UAD »). La Société utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées après le 1<sup>er</sup> septembre 2003, ainsi que pour toutes les UAR octroyées. Les UAD sont également mesurées à la juste valeur à la date d'octroi et, sur une base régulière, à chaque date de bilan jusqu'à la date de règlement en espèces. Les variations de la juste valeur des UAD sont comptabilisées aux états consolidés intermédiaires des résultats pendant la période au cours de laquelle les variations ont eu lieu. Les charges liées à la rémunération à base d'actions sont comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats, et créditées au surplus d'apport dans la section des capitaux propres aux bilans consolidés intermédiaires pour le régime d'options d'achat d'actions et pour le régime d'UAR, et aux créditeurs et charges à payer pour le régime d'UAD.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### r) Modifications comptables futures

Selon l'information dont elle dispose actuellement, la Société croit que la future application des IFRS décrites ci-dessous aura une incidence sur les futurs états financiers consolidés de la Société :

- i) IFRS 9 – *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée et remplacera IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette norme contient de nouvelles exigences de classification et de mesure des actifs et des passifs financiers. IFRS 9, qui sera appliquée de manière rétrospective, s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.
- ii) IFRS 10 – *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») a été publiée et remplacera SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines exigences d'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*. IFRS 10 établit le contrôle comme la seule base de consolidation pour tous les types d'entités. Elle s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et peut faire l'objet d'une adoption anticipée. Cette norme sera appliquée de manière rétrospective.
- iii) IFRS 11 – *Partenariats* (« IFRS 11 ») a été publiée et remplacera IAS 31 – *Participation dans des coentreprises*. Dans le cadre de cette nouvelle norme, la méthode de consolidation proportionnelle sera acceptée pour les entreprises communes, mais est interdite pour les coentreprises respectant les critères de la norme IFRS 11. IFRS 11, qui s'appliquera de manière rétrospective, s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.
- iv) IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 ») a été publiée et décrit les informations que doit fournir une société mère sur ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées ou tout autre entreprise structurée non consolidée. IFRS 12 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.
- v) IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») a été publiée et fournit une source unique de directives pour l'évaluation de la juste valeur. Cette norme définit également la juste valeur et exige la présentation d'informations particulières. IFRS 13, qui s'appliquera de manière prospective, s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.
- vi) IAS 1 – *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») a été modifiée de façon à inclure des directives sur les éléments devant être enregistrés et divulgués dans les autres éléments du résultat global. Ces modifications, qui seront appliquées de manière rétrospective, s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- vii) IAS 19 – *Avantages du personnel* (« IAS 19 ») a été modifiée. Entre autres, les charges d'intérêts des obligations au titre des prestations constituées et le rendement prévu des actifs du régime sont remplacés par une charge ou un produit d'intérêts calculé en multipliant l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées par le taux d'actualisation utilisé pour obtenir l'obligation au titre des prestations constituées. Cette charge ou ce produit d'intérêts sera ensuite présenté à titre de charge financière dans les états des résultats. Ces modifications éliminent aussi l'utilisation de la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et exigent que toutes les entités comptabilisent ces écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global, ce qui correspond à la méthode comptable actuelle de la Société. Enfin, la norme IAS 19 modifiée exige la divulgation d'informations supplémentaires sur les régimes de retraite à prestations déterminées. Cette norme modifiée, qui sera appliquée de manière rétrospective, s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

- viii) IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées* (« IAS 28 ») a été modifiée afin d'inclure les coentreprises à son champ d'application ainsi que pour adresser les changements apportés aux IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Ces modifications, qui seront appliquées de manière rétrospective, s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et peut faire l'objet d'une adoption anticipée.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'application de ces nouvelles exigences sur ses états financiers consolidés.

## 2. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Pour toutes les périodes jusqu'à et comprenant l'exercice terminé le 31 août 2011, la Société a préparé ses états financiers consolidés conformément aux PCGR. Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trimestres terminés les 30 novembre 2011 et 2010, incluant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> septembre 2010 (la « date de transition »), sont les premiers préparés par la Société conformément aux IFRS au moyen des conventions comptables décrites à la note 1. Cette note décrit l'incidence de l'application des IFRS sur les états financiers consolidés de la Société.

En résumé, l'application des IFRS s'est traduite par l'augmentation de la valeur comptable des capitaux propres de 46,7 millions \$ et de 66,2 millions \$ au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 respectivement, comparativement à la valeur comptable calculée selon les PCGR aux mêmes dates. Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2010, le bénéfice net consolidé a été réduit de 0,3 million \$ et le résultat global consolidé a été augmenté de 2,0 millions \$ comparativement aux chiffres divulgués précédemment en vertu des PCGR dans les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société.

IFRS 1 – *Première application des IFRS* permet aux entités qui viennent d'adopter ces normes de choisir des exemptions éliminant l'application rétrospective complète de certains IFRS applicables à la date de transition. En vertu de l'IFRS 1, la Société a choisi les exemptions suivantes :

- Application de manière prospective de l'IFRS 3 R (modifiée) – *Regroupement d'entreprises* au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Cette exemption permet à la Société de ne pas ré-ouvrir l'attribution du prix d'achat pour les acquisitions d'entreprises conclues avant la date de transition. Conformément à la condition prévue pour l'application de cette exemption, les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition devaient faire l'objet de tests de dépréciation à la date de transition. Par conséquent, après avoir effectué ces tests, la Société a comptabilisé à la date de transition une reprise de pertes de valeur d'exercices antérieurs liées aux licences de radiodiffusion du secteur Radio de 213,6 millions \$ et une perte de valeur liée à l'écart d'acquisition du secteur Radio de 240,9 millions \$ (171,8 millions \$ et 204,2 millions \$ respectivement, après impôts sur le bénéfice) dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis (voir la note 12.h).
- En lien avec IAS 19 – *Avantages du personnel*, la Société a comptabilisé un ajustement net d'impôts sur le bénéfice dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour les écarts actuariels cumulés non amortis nets à la date de transition. Cette exemption n'a pas d'incidence sur la convention comptable d'Astral décrite à la note 1.p) pour les écarts actuariels générés après la date de transition.
- IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions* (« IFRS 2 ») a été appliquée aux options d'achat d'actions et aux UAR de la Société octroyées après le 1<sup>er</sup> septembre 2003 dont les droits n'étaient pas encore acquis à la date de transition. Pour les transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et réglés en espèces, la Société n'a pas appliqué les exigences d'IFRS 2 aux paiements effectués avant la date de transition.
- Pour les immobilisations corporelles et les autres actifs incorporels et autres actifs non courants, la Société a eu recours à l'exemption lui permettant d'utiliser les valeurs comptables de ces actifs selon les PCGR à la date de transition comme étant leurs valeurs présumées dans le cadre des IFRS.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant réconcilie le bilan consolidé présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS à la date de transition, le 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

(en milliers)

	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>ACTIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Espèces		11 545 \$	- \$	11 545 \$
Débiteurs		169 240	-	169 240
Droits d'émissions et de films	a	111 677	(4 954)	106 723
Frais payés d'avance et autres actifs courants		29 451	-	29 451
		321 913	(4 954)	316 959
Droits d'émissions et de films	a	60 330	(18 690)	41 640
Immobilisations corporelles	b	179 938	678	180 616
Licences de radiodiffusion	c	1 413 059	248 890	1 661 949
Écarts d'acquisition	c	356 945	(240 929)	116 016
Autres actifs incorporels et autres actifs non courants	d	79 362	(15 200)	64 162
Actifs financiers non courants	a	-	22 848	22 848
Actifs d'impôts différés	e	66 005	(1 322)	64 683
		2 477 552 \$	(8 679) \$	2 468 873 \$
<b>PASSIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Créditeurs et charges à payer	f, g	138 119 \$	5 661 \$	143 780 \$
Provisions	f	-	3 380	3 380
Impôts à payer		16 654	-	16 654
Droits d'émissions et de films à payer		64 908	-	64 908
Passifs d'impôts différés	e	5 329	(5 329)	-
		225 010	3 712	228 722
Dette à long terme		588 447	-	588 447
Passifs d'impôts différés	e	240 382	(95 958)	144 424
Droits d'émissions et de films à payer		12 668	-	12 668
Provisions	b, f	-	5 244	5 244
Autres passifs non courants	d, h	62 302	1 518	63 820
Autres passifs financiers non courants	h	9 699	10 612	20 311
		1 138 508	(74 872)	1 063 636
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions		768 762	-	768 762
Surplus d'apport	i	17 200	1 703	18 903
Bénéfices non répartis		560 119	64 490	624 609
Cumul des autres éléments du résultat global		(7 037)	-	(7 037)
		553 082	64 490	617 572
		1 339 044	66 193	1 405 237
		2 477 552 \$	(8 679) \$	2 468 873 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant réconcilie le bilan consolidé présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS au 31 août 2011 :

(en milliers)

	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>ACTIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Espèces		22 653 \$	–	22 653 \$
Débiteurs		170 063	–	170 063
Droits d'émissions et de films	a	115 105	(9 720)	105 385
Frais payés d'avance et autres actifs courants		29 096	–	29 096
		336 917	(9 720)	327 197
Droits d'émissions et de films	a	62 062	(11 004)	51 058
Immobilisations corporelles	b	194 916	592	195 508
Licences de radiodiffusion	c	1 413 059	226 726	1 639 785
Écarts d'acquisition	c, g	364 987	(248 971)	116 016
Autres actifs incorporels et autres actifs non courants	d	87 199	(16 656)	70 543
Actifs financiers non courants	a	–	19 852	19 852
Actifs d'impôts différés	e	56 243	4 504	60 747
		2 515 383 \$	(34 677)	2 480 706 \$
<b>PASSIFS</b>				
<b>Courants</b>				
Créditeurs et charges à payer	f, g	146 535 \$	(3 908)	142 627 \$
Provisions	f	–	4 621	4 621
Impôts à payer		13 560	–	13 560
Droits d'émissions et de films à payer		77 033	–	77 033
Passifs d'impôts différés	e	4 366	(4 366)	–
Autres passifs financiers courants		1 945	–	1 945
		243 439	(3 653)	239 786
Dette à long terme		524 133	–	524 133
Passifs d'impôts différés	e	248 376	(95 921)	152 455
Droits d'émissions et de films à payer		8 839	–	8 839
Provisions	b, f	–	5 453	5 453
Autres passifs non courants	d, h	54 491	2 633	57 124
Autres passifs financiers non courants	h	–	10 116	10 116
		1 079 278	(81 372)	997 906
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions		762 572	–	762 572
Surplus d'apport	i	15 632	1 646	17 278
Bénéfices non répartis		659 311	46 356	705 667
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 410)	(1 307)	(2 717)
		657 901	45 049	702 950
		1 436 105	46 695	1 482 800
		2 515 383 \$	(34 677)	2 480 706 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant réconcilie les capitaux propres présentés selon les PCGR et ceux présentés selon les IFRS aux :

<i>(en milliers)</i>	Note 2	31 août 2011	30 novembre 2010	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Capitaux propres en vertu des PCGR		1 436 105	\$ 1 400 804	\$ 1 339 044
Ajustements :				
Avantages sociaux futurs des employés	d	(32 070)	(27 688)	(30 593)
Actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée	c	35 306	35 306	35 306
Acquisition d'entreprise	g	(8 042)	(8 400)	(8 400)
Reprise de pertes de valeur d'années antérieures liées aux licences de radiodiffusion	c	191 420	213 584	213 584
Perte de valeur liée aux écarts d'acquisition	c	(240 929)	(240 929)	(240 929)
Impôts sur le bénéfice	e	104 302	99 232	99 964
Autres	a, b, f, i	(3 292)	(2 922)	(2 739)
		46 695	68 183	66 193
<b>Capitaux propres en vertu des IFRS</b>		<b>1 482 800</b>	<b>\$ 1 468 987</b>	<b>\$ 1 405 237</b>

Le tableau suivant réconcilie l'état consolidé intermédiaire des résultats présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 :

<i>(en milliers, sauf pour les données par action)</i>	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>Produits</b>		267 093	\$ -	\$ 267 093
Frais d'exploitation	a, d, f, i	177 746	241	177 987
<b>BAIIA (voir note 4)</b>		89 347	(241)	89 106
Dépréciation d'immobilisations corporelles	b	6 817	23	6 840
Amortissement des autres actifs incorporels et autres actifs non courants		2 213	-	2 213
Charge financière, nette	a, b, d, f	5 630	65	5 695
<b>Bénéfice avant impôt</b>		74 687	(329)	74 358
Impôts sur le bénéfice	e	21 380	(77)	21 303
<b>Bénéfice net</b>		53 307	\$ (252)	\$ 53 055
<b>Bénéfice de base par action</b>		0,94	\$	0,93
<b>Bénéfice dilué par action</b>		0,93	\$	0,92

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant réconcilie l'état consolidé intermédiaire du résultat global présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 :

(en milliers)	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>Bénéfice net</b>		53 307	\$ (252) \$	53 055 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Gain actuariel sur les régimes d'avantages sociaux futurs des employés, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 0,8 million \$	d	–	2 262	2 262
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 0,9 million \$		2 308	–	2 308
<b>Résultat global</b>		55 615	\$ 2 010 \$	57 625 \$

Le tableau suivant réconcilie l'état consolidé des résultats présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

(en milliers, sauf pour les données par action)	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>Produits</b>		1 015 431	\$ – \$	1 015 431 \$
Frais d'exploitation	a, d, f, g, i, j	696 433	4 991	701 424
<b>BAIIA (voir note 4)</b>		318 998	(4 991)	314 007
Dépréciation d'immobilisations corporelles	b	27 915	86	28 001
Amortissement des autres actifs incorporels et autres actifs non courants		8 254	–	8 254
Charge financière, nette	a, b, d, f	20 512	225	20 737
Perte de valeur des licences de radiodiffusion	c	–	22 164	22 164
Frais de restructuration	j	4 995	(4 995)	–
<b>Bénéfice avant impôt</b>		257 322	(22 471)	234 851
Impôts sur le bénéfice avant poste ci-dessous	e	72 118	(44)	72 074
Recouvrement d'impôt différé résultant de la perte de valeur des licences de radiodiffusion		–	(4 293)	(4 293)
<b>Bénéfice net</b>		185 204	\$ (18 134) \$	167 070 \$
<b>Bénéfice de base par action</b>		3,28	\$	2,96 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>		3,25	\$	2,93 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant réconcilie l'état consolidé du résultat global présenté selon les PCGR et celui présenté selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

<i>(en milliers)</i>	Note 2	PCGR	Ajustements	IFRS
<b>Bénéfice net</b>		185 204 \$	(18 134) \$	167 070 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Perte actuarielle sur les régimes d'avantages sociaux futurs des employés, déduction faite du recouvrement d'impôt sur le bénéfice de 0,5 million \$	d	-	(1 307)	(1 307)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2,1 millions \$		5 627	-	5 627
<b>Résultat global</b>		190 831 \$	(19 441) \$	171 390 \$

Les notes suivantes expliquent les ajustements de rapprochement entre les chiffres présentés selon les PCGR et ceux présentés selon les IFRS :

#### a) Investissements dans des émissions et des films

Selon les PCGR, les investissements dans des émissions et dans des films devant être produits par une tierce partie étaient présentés sous les postes des droits d'émissions et de films au bilan consolidé. Selon les IFRS, ces investissements sont considérés comme des actifs financiers et ont été reclassés sous le poste des actifs financiers non courants, et évalués sur la base de la valeur actualisée des rentrées de fonds futures estimées. Par conséquent, la Société a réduit la valeur totale de ses droits d'émissions et de films de 23,6 millions \$ et 20,7 millions \$ respectivement au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011, et a augmenté ses actifs financiers non courants de 22,8 millions \$ et 19,9 millions \$ respectivement pour ces mêmes dates. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010, l'utilisation de la méthode de calcul sur une base actualisée a augmenté de 0,1 million \$ (0,7 million \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2011) la radiation des investissements dans des émissions et des films comptabilisés dans les frais d'exploitation à l'état consolidé des résultats, alors que les produits d'intérêts implicites ont augmenté de 0,2 million \$ (0,6 million \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2011).

#### b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Selon les PCGR, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles étaient comptabilisées uniquement pour les obligations légales, alors que les IFRS exigent que les obligations légales et implicites soient comptabilisées. Ces obligations supplémentaires ont été comptabilisées au bilan consolidé, ce qui se traduit par une augmentation des provisions de 1,8 million \$ à toutes les dates de bilan divulguées dans la présente note de rapprochement et par une augmentation des valeurs comptables des immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé additionnel, de 0,7 million \$ et 0,6 million \$ respectivement au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, les dépenses additionnelles de dépréciation et d'intérêts implicites ne sont pas significatives.

#### c) Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition

Selon les PCGR, avant l'exercice 2002, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée étaient amortis, tandis que selon les IFRS, ils ne le sont pas et doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels. Par conséquent, l'amortissement cumulé de 35,3 millions \$ lié aux licences de radiodiffusion qui avait été comptabilisé en vertu des PCGR a été repris à la date de transition. Ce montant est entièrement lié au secteur Télévision.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

À la date de transition, la Société a dû effectuer des tests de dépréciation suivant les exigences des IFRS. Selon ces exigences, les tests de dépréciation des actifs non financiers doivent être réalisés au niveau des UGT. Une UGT étant définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Cette exigence a eu une incidence sur les niveaux selon lesquels la Société a effectué les tests de dépréciation de ses licences de radiodiffusion et de ses écarts d'acquisition à la date de transition comparativement aux PCGR. Il en a résulté, pour le secteur Radio, une reprise de pertes de valeur des exercices antérieurs de 213,6 millions \$ et une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 240,9 millions \$ (voir la note 12.h).

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2011, la Société a effectué des tests de dépréciation sur ses UGT. Pour la plupart des UGT du secteur Radio, la Société a comptabilisé une reprise de pertes de valeur liée aux licences de radiodiffusion des exercices antérieurs, car la Société a conclu que les événements et les circonstances à l'origine de ces pertes de valeur des exercices précédents n'existent plus. Cependant, pour certaines des UGT situées dans l'Ouest canadien, la Société a conclu qu'à la suite d'une baisse de son auditoire et de sa part de marché publicitaire, une perte de valeur liée aux licences de radiodiffusion devait être comptabilisée. Par conséquent, au quatrième trimestre de l'exercice 2011, la Société a comptabilisé une perte de valeur nette de 22,2 millions \$ (voir la note 12.h).

#### **d) Avantages sociaux futurs des employés**

La convention comptable appliquée par la Société en vertu des PCGR consistait à ce que toutes les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime soient évaluées aux fins comptables le 30 juin de chaque exercice. Selon les IFRS, la date d'évaluation de ces éléments doit coïncider avec la date du bilan. Par conséquent, l'application des exigences des IFRS par la Société a engendré un écart temporaire qui a été comptabilisé à la date de transition. Les IFRS exigent aussi que les actifs du régime de retraite soient évalués au moyen des valeurs du marché plutôt qu'en utilisant la méthode de la valeur liée au marché préconisée par les PCGR. Enfin, comme le décrit la note 1.p), la Société comptabilise tous les écarts actuariels directement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle ces écarts actuariels ont lieu, alors que selon la méthode du corridor utilisée en vertu des PCGR, l'amortissement des gains et des pertes actuariels était comptabilisé aux états consolidés des résultats.

Selon l'IFRS 1, la Société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels cumulés non amortis nets dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis à la date de transition.

Au total, les différences de conventions comptables indiquées ci-dessus ont eu les effets suivants : une réduction des autres actifs incorporels et autres actifs non courants de 15,2 millions \$ et de 16,4 millions \$, respectivement, au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011; une augmentation des autres passifs non courants de 15,4 millions \$ et de 14,3 millions \$, respectivement, aux mêmes dates. Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, l'effet défavorable total des différences de conventions comptables indiquées ci-dessus enregistré à l'état consolidé des résultats s'est chiffré à 0,2 million \$. Finalement, un gain actuariel après impôts de 2,3 millions \$ et une perte actuarielle après impôts de 1,3 million \$, respectivement pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011 ont été constatés à l'état consolidé du résultat global.

En vertu de la convention comptable décrite à la note 1.p), les composantes financières des charges des régimes d'avantages sociaux futurs des employés sont présentés à titre de charges financières aux états consolidés des résultats plutôt que d'être présentés à titre de frais d'exploitation. Par conséquent, le reclassement approprié a été effectué (0,2 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010 et 0,8 million \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2011).

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

#### **e) Actifs et passifs d'impôts différés**

La plupart des ajustements de rapprochement entre les PCGR et les IFRS se traduisent par des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Conformément aux conventions comptables de la Société décrites à la note 1.0), ces écarts temporaires doivent être pris en compte en utilisant les taux d'imposition pertinents qui devraient s'appliquer lorsque ces écarts devraient se résorber ou être réglés. Par conséquent, des ajustements aux actifs et passifs d'impôts différés ont été constatés.

Selon les PCGR, les actifs et les passifs d'impôts différés étaient présentés à titre d'actifs et de passifs courants lorsque les écarts temporaires devaient se résorber ou être réglés dans un délai inférieur à un an. Selon les IFRS, tous les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés comme étant des éléments non courants. Par conséquent, les reclassements appropriés ont été enregistrés à toutes les dates de bilan divulguées dans cette note de rapprochement.

Le mode de réalisation prévu des licences de radiodiffusion selon les IFRS afin de calculer les impôts sur le bénéfice différés diffère de celui des PCGR qui, dans certaines circonstances, pouvaient entraîner l'utilisation d'un taux d'imposition différent. Ainsi, la Société a réduit ses passifs d'impôts différés liés aux licences de radiodiffusion de 94,1 millions \$ à toutes les dates de bilan divulguées dans cette note de rapprochement.

La reprise de pertes de valeur des exercices antérieurs liées aux licences de radiodiffusion et les pertes de valeur constatées à la date de transition et au cours de l'exercice 2011, telles que décrites à l'ajustement c) ci-dessus, ont eu une incidence sur le montant net constaté des actifs et des passifs d'impôts différés de 5,1 millions \$ et de 0,8 million \$, respectivement, au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011.

#### **f) Provisions**

Selon les IFRS, les seuils de comptabilisation des provisions, incluant les passifs éventuels, sont différents de ceux prévus par les PCGR. La Société a donc constaté diverses provisions, autres que les obligations au titre de la mise hors service d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 0,3 million \$ et à 0,2 million \$, respectivement, au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011.

Selon les IFRS, les provisions constatées au bilan consolidé doivent être présentées séparément. Cette exigence n'existait pas dans le cadre des PCGR. Par conséquent, les reclassements appropriés ont été enregistrés à toutes les dates de bilan divulguées dans cette note de rapprochement.

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, cette différence de convention comptable n'a pas eu d'incidence significative.

#### **g) Contrepartie conditionnelle liée à une acquisition d'entreprise antérieure**

Le prix d'achat d'une acquisition d'entreprise antérieure était assujéti à une contrepartie conditionnelle. Selon les PCGR, cette contrepartie a été comptabilisée, à titre d'augmentation des écarts d'acquisition, au moment où le montant a été convenu, soit au quatrième trimestre de l'exercice 2011. Cependant, à la date de transition, selon les IFRS, la Société a comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer sa meilleure estimation de la juste valeur du montant à payer qui se chiffrait à 8,4 millions \$. La contrepartie a été enregistrée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2011, la Société a payé un montant de 8,0 millions \$ en lien avec la contrepartie conditionnelle. Par conséquent, au cours de l'exercice terminé le 31 août 2011, la Société a comptabilisé un produit de 0,4 million \$ à l'encontre des frais d'exploitation, et un montant de 8,0 millions \$ comptabilisé à titre d'écart d'acquisition en vertu des PCGR a été éliminé.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### h) Passifs financiers non courants

Selon les IFRS, les passifs financiers constatés aux bilans consolidés doivent être présentés séparément. Cette exigence n'existait pas dans le cadre des PCGR. Par conséquent, les reclassements appropriés ont été effectués à toutes les dates de bilan divulguées dans cette note de rapprochement.

#### i) Rémunération à base d'actions

La convention comptable appliquée par la Société en vertu des PCGR pour comptabiliser la charge de rémunération à base d'actions dont les droits sont acquis progressivement sur une période de quatre ans depuis la date d'octroi des options (« acquisition graduelle ») n'est pas permise en vertu des IFRS. Les IFRS exigent que la Société comptabilise la charge de rémunération à base d'actions liée à ces options d'achat d'actions comme une attribution distincte. Par conséquent, l'application des exigences des IFRS par la Société a engendré un écart temporaire qui s'est traduit par une hausse du surplus d'apport de 1,7 million \$ et de 1,6 million \$, respectivement, au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et au 31 août 2011.

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, l'incidence de la différence de conventions comptables mentionnée ci-dessus s'est traduite par une baisse du bénéfice net de 0,2 million \$ et de 0,1 million \$, respectivement.

#### j) Frais de restructuration

Alors que selon les PCGR, les frais de restructuration étaient présentés séparément à l'état consolidé des résultats, selon les IFRS la Société les a inclus dans les frais d'exploitation afin de se conformer à la définition du BAIIA (voir la note 4).

#### k) États consolidés des flux de trésorerie

Les ajustements décrits ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur le montant déclaré de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation ni sur les montants déclarés de flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement et de financement. De plus, la transition des PCGR aux IFRS n'a pas eu de conséquences notables sur les composantes de l'état consolidé intermédiaire des flux de trésorerie pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010 ni sur celles de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2011.

### 3. FRAIS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

Le tableau suivant présente les charges importantes comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés intermédiaires des résultats pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre :

<i>(en milliers)</i>	2011	2010
Salaires et avantages sociaux des employés	59 921	\$ 59 743 \$
Droits d'émissions et de films du secteur Télévision	58 711	57 131
Droits réglementaires	11 122	12 050
Perte de valeur des investissements dans des émissions et des films	2 347	1 235
Contrats de location-exploitation	14 702	12 498
Autres dépenses	33 896	35 330
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>180 699</b>	<b>\$ 177 987 \$</b>

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

En vertu de certains contrats de location de sites d'affichage et d'autres ententes contractuelles, la Société est tenue de verser des montants conditionnels calculés selon un pourcentage des produits publicitaires provenant du site afférent. Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011, le montant total des charges conditionnelles s'est chiffré à 1,3 million \$ (0,8 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010). Ce montant est inclus dans la charge liée aux contrats de location-exploitation présentée dans le tableau ci-dessus. Le poste des autres dépenses présenté dans le tableau ci-dessus inclut des éléments tels que les autres coûts des ventes, et les frais généraux et d'administration.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la charge liée aux salaires et aux avantages sociaux des employés ainsi qu'à la rémunération des administrateurs de la Société comptabilisés aux états consolidés intermédiaires des résultats pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre :

(en milliers)	2011		2010	
Rémunération à court terme	55 203	\$	54 667	\$
Régimes d'avantages sociaux futurs des employés	2 566		2 583	
Charge de rémunération à base d'actions des employés	2 018		1 973	
Charge de rémunération à base d'actions des administrateurs de la Société	134		520	
	59 921	\$	59 743	\$

La charge de rémunération à base d'actions présentée dans le tableau ci-dessus est liée aux régimes d'options d'achat d'actions, d'UAR et d'UAD. Cette charge est comptabilisée lorsque chaque tranche devient acquise pour les options à acquisition graduelle et sur une période d'acquisition de trois ans pour les options d'achat d'actions basées sur la performance de la Société, les UAR et les UAD octroyées à des employés clés. La charge liée aux UAD octroyées aux administrateurs de la Société est comptabilisée à la date d'octroi puisque ces unités sont pleinement acquises à cette date. Au 30 novembre 2011, le montant payable aux administrateurs de la Société au titre du régime des UAD était de 2,8 millions \$ (2,7 millions \$ et 2,5 millions \$ respectivement au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010).

#### 4. BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA »)

En plus des mesures du résultat divulguées dans ses états consolidés intermédiaires des résultats conformément aux IFRS, la Société présente également le BAIIA comme mesure additionnelle aux IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent le BAIIA pour surveiller et évaluer la performance de la Société et de ses secteurs d'activité. Le BAIIA est aussi présenté dans le but d'aider les investisseurs à établir la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. Il s'agit également d'un indicateur généralement utilisé à des fins d'évaluation d'entreprise.

#### 5. CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers)	2011		2010	
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	2 239	\$	2 423	\$
Charge d'intérêts liée aux contrats de swap, nette	887		2 519	
Intérêts implicites, nets	259		309	
Composantes financières des charges des régimes de retraite	183		210	
Autres charges d'intérêts et frais de financement, nets	385		234	
	3 953	\$	5 695	\$

La charge d'intérêts implicites nette présentée dans le tableau ci-dessus est calculée sur les actifs et les passifs financiers à long terme évalués au coût amorti, et sur les provisions.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### 6. ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 30 novembre 2011, la Société a réévalué ses obligations au titre des prestations constituées liées aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés en utilisant un taux d'actualisation de 4,8 % (5,2 % au 31 août 2011) et a également réévalué les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées à leur juste valeur à la date du bilan. Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011, la Société a donc enregistré une perte actuarielle de 9,2 millions \$ (6,8 millions \$ déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur le bénéfice).

#### 7. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

En plus des mesures des flux de trésorerie divulguées dans ses états consolidés intermédiaires des flux de trésorerie conformément aux IFRS, la Société présente également les flux de trésorerie liés aux activités comme mesure additionnelle aux IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent les flux de trésorerie liés aux activités pour évaluer la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie en faisant abstraction des écarts causés par certains facteurs temporels et autres, causant des variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation.

##### a) Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

<i>(en milliers)</i>	2011	2010
Augmentation des débiteurs et autres actifs	(29 553)	\$ (30 558) \$
Augmentation des droits d'émissions et de films	(17 422)	(16 801)
Diminution des créditeurs et charges à payer, et autres passifs	(7 723)	(2 331)
Augmentation des droits d'émissions et de films à payer	9 587	19 149
	<b>(45 111)</b>	<b>\$ (30 541) \$</b>

##### b) Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les états consolidés intermédiaires des flux de trésorerie incluent (excluent) les transactions suivantes liées aux immobilisations corporelles :

<i>(en milliers)</i>	2011	2010
Paiement des acquisitions de la période précédente	910	\$ 1 822 \$
Acquisitions non payées – fin de la période	(873)	-
	<b>37</b>	<b>\$ 1 822 \$</b>

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### 8. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'exploitation de la Société sont la Télévision, la Radio et l'Affichage. La Télévision englobe les services de télévision spécialisée, payante et à la carte de la Société. Ses produits sont tirés des frais d'abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. La Radio comprend les stations de radio FM et AM de la Société et ses produits sont tirés des ventes de publicité. Les activités de l'Affichage ont trait à l'affichage de publicités sur l'ensemble des panneaux d'affichage et sur le mobilier urbain de la Société et ses produits sont tirés de la vente de telles publicités. Les revenus publicitaires des trois secteurs d'exploitation tendent à suivre des cycles saisonniers, le deuxième trimestre étant le plus bas de l'exercice financier. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2011

<i>(en milliers)</i>	Télévision	Radio	Affichage	Consolidé
	\$	\$	\$	\$
Produits	153 552	88 291	29 257	271 100
Bénéfice avant postes ci-dessous	58 608	27 591	11 835	98 034
Dépréciation et amortissement	(2 255)	(3 469)	(2 927)	(8 651)
Bénéfice avant postes non affectés	56 353	24 122	8 908	89 383
Charge financière, nette				(3 953)
Charges du siège social (incluant la dépréciation et l'amortissement de 817 \$)				(8 450)
Impôts sur le bénéfice				(21 224)
Bénéfice net				55 756

Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010

<i>(en milliers)</i>	Télévision	Radio	Affichage	Consolidé
	\$	\$	\$	\$
Produits	149 684	91 631	25 778	267 093
Bénéfice avant postes ci-dessous	57 471	29 513	10 232	97 216
Dépréciation et amortissement	(2 349)	(3 510)	(2 580)	(8 439)
Bénéfice avant postes non affectés	55 122	26 003	7 652	88 777
Charge financière, nette				(5 695)
Charges du siège social (incluant la dépréciation et l'amortissement de 614 \$)				(8 724)
Impôts sur le bénéfice				(21 303)
Bénéfice net				53 055

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant présente les principaux éléments des produits comptabilisés aux états consolidés intermédiaires des résultats pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre :

<i>(en milliers)</i>	2011		2010	
<b>Abonnements – Télévision</b>	<b>112 962</b>	<b>\$</b>	<b>109 491</b>	<b>\$</b>
<b>Publicité</b>				
Télévision	40 590		40 193	
Radio	88 291		91 631	
Affichage	29 257		25 778	
<b>Total de la publicité</b>	<b>158 138</b>		<b>157 602</b>	
<b>Total des produits</b>	<b>271 100</b>	<b>\$</b>	<b>267 093</b>	<b>\$</b>

## 9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le tableau suivant résume les éléments de la dette à long terme de la Société :

<i>(en milliers)</i>	30 novembre 2011		31 août 2011		1 <sup>er</sup> septembre 2010	
Acceptations bancaires d'un mois	514 400	\$	524 600	\$	589 300	\$
Prêts à taux préférentiel canadien	600		400		700	
Frais de financement différés	(2 673)		(867)		(1 553)	
<b>Dette à long terme</b>	<b>512 327</b>	<b>\$</b>	<b>524 133</b>	<b>\$</b>	<b>588 447</b>	<b>\$</b>

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu, avec un syndicat d'institutions financières, une facilité de crédit de 1,0 milliard \$ sans fournir de biens en guise de sûreté (la « facilité ») et, le 25 octobre 2011, la Société a établi, en plus de la facilité, également avec un syndicat d'institutions financières, une facilité de crédit renouvelable de 700,0 millions \$ sans fournir de biens en guise de sûreté (la « nouvelle facilité »). La facilité a été réduite à 515,0 millions \$ au 30 novembre 2011 à la suite de remboursements et de l'annulation, après l'établissement de la nouvelle facilité, d'un montant inutilisé de 175,0 millions \$. La facilité et la nouvelle facilité ont un terme de cinq ans à compter du 29 octobre 2007 et du 25 octobre 2011 respectivement. Les emprunts effectués en vertu des facilités de crédit de la Société peuvent être faits sous la forme d'acceptations bancaires, de prêts à taux préférentiel canadien, de prêts à taux de base américain ou de prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux sont aussi majorés en fonction de certains ratios financiers. La nouvelle facilité peut être augmentée de 300,0 millions \$ au moyen d'une clause accordéon pour atteindre un montant total de 1,0 milliard \$. La Société est tenue de payer une commission de garantie sur les montants non prélevés en vertu de la nouvelle facilité.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

*(non vérifiées)*

Les emprunts effectués sur les facilités de crédit de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer la volatilité liée à ce risque, la Société a recours à des instruments financiers dérivés. La Société ne se sert pas des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le 29 octobre 2007 et le 29 septembre 2011, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt avec des banques canadiennes pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

- i) Le contrat initial signé le 29 octobre 2007 (le « contrat initial ») est fondé sur un montant nominal initial de la dette de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (88,6 millions \$, 133,6 millions \$ et 303,5 millions \$ aux 30 novembre 2011, 31 août 2011 et 1<sup>er</sup> septembre 2010, respectivement), selon un échéancier prédéterminé, et ce, jusqu'à son échéance, le 29 mai 2012. En vertu du contrat initial, la Société paie un intérêt fondé sur un taux fixe de 4,6 % et reçoit un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires d'un mois.
- ii) Le premier contrat de swap de taux d'intérêt signé le 29 septembre 2011 (le « nouveau contrat ») est fondé sur un montant nominal de la dette de 390,6 millions \$ et viendra à échéance le 29 octobre 2012. En vertu du nouveau contrat, la Société paie un intérêt fondé sur un taux fixe de 0,995 % et reçoit un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires d'un mois.
- iii) Le deuxième contrat de swap de taux d'intérêt signé le 29 septembre 2011 (le « futur contrat ») commencera le 29 octobre 2012 et sera également fondé sur un montant nominal initial de la dette de 390,6 millions \$. Le futur contrat sera réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé, et ce, jusqu'à son échéance, le 29 octobre 2016. En vertu du futur contrat, la Société paiera un intérêt fondé sur un taux fixe de 1,385 % et recevra un intérêt fondé sur les taux variables des acceptations bancaires d'un mois.

La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés.

Au 30 novembre 2011, le montant total des emprunts au titre de la facilité se chiffrait à 515,0 millions \$ (525,0 millions \$ et 590,0 millions \$ au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 respectivement), exclusion faite d'un montant de 19,4 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ aux 31 août 2011 et 1<sup>er</sup> septembre 2010), portant un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,2 % (2,6 % et 3,4 % au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 respectivement), en tenant compte de l'incidence des contrats de swap de taux d'intérêt. De plus, au 30 novembre 2011, la Société a accès à la portion inutilisée de la nouvelle facilité d'un montant de 680,6 millions \$ (700,0 millions \$ moins 19,4 millions \$ de lettres de crédit en circulation). La Société dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant la durée des deux facilités de crédit. Elle n'a aucune obligation de remboursement avant leurs dates d'échéance respectives du 29 octobre 2012 et du 25 octobre 2016.

En vertu des modalités des facilités de crédit, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses et à certains ratios financiers, ce qu'elle a toujours fait depuis l'établissement des deux facilités.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### 10. CAPITAL-ACTIONS

##### a) Capital-actions émis et en circulation, options d'achat d'actions, unités d'actions avec restrictions et unités d'actions différées

Le tableau suivant résume les changements du capital-actions de la Société, soit ses actions de catégorie A sans droit de vote (« actions de catégorie A »), ses actions subalterne de catégorie B avec droit de vote (« actions de catégorie B ») et ses actions spéciales (« actions spéciales ») :

	Trois mois terminés le 30 novembre 2011		Exercice terminé le 31 août 2011	
	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions	Nombre d'actions en circulation	Valeur comptable des actions
<i>(en milliers, sauf pour le nombre d'actions)</i>				
Actions de catégorie A :				
Début de l'exercice	52 709 524	759 553 \$	53 887 874	765 739 \$
Actions de catégorie B converties	-	-	2 500	2
Options d'achat d'actions levées	125 118	3 483	535 427	15 158
Unités d'actions avec restrictions converties	-	-	116 123	5 051
Actions rachetées (note 10.c)	(231 900)	(3 346)	(1 832 400)	(26 397)
Fin de la période	52 602 742	759 690	52 709 524	759 553
Actions de catégorie B :				
Début de l'exercice	2 754 172	2 694	2 758 672	2 698
Converties en actions de catégorie A	-	-	(2 500)	(2)
Actions rachetées (note 10.c)	-	-	(2 000)	(2)
Fin de la période	2 754 172	2 694	2 754 172	2 694
Actions spéciales	65 000	325	65 000	325
		762 709 \$		762 572 \$

Le 13 décembre 2011, la Société a augmenté son dividende annuel pour les actions de catégories A et B, lequel est ainsi passé de 0,75 \$ à 1,00 \$ par action.

Le tableau suivant présente de l'information additionnelle sur les régimes d'options d'achat d'actions des employés, d'UAR et d'UAD aux :

	30 novembre 2011	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Options d'achat d'actions des employés en circulation	2 752 321	2 895 345	3 101 075
Options d'achat d'actions des employés pouvant être levées	1 974 682	1 861 136	2 090 929
UAR en circulation	270 200	277 700	282 800
UAD en circulation	226 133	226 133	157 426

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### b) Bénéfice par action

Le tableau suivant concilie le numérateur ainsi que les dénominateurs utilisés pour le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

<i>(en milliers)</i>	2011		2010	
<b>Bénéfice net (numérateur)</b>	<b>55 756</b>	<b>\$</b>	<b>53 055</b>	<b>\$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateurs) :</b>				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	55 430		56 783	
Effet des titres dilutifs	563		794	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué</b>	<b>55 993</b>		<b>57 577</b>	

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011, 695 742 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du résultat dilué par action en raison de leur effet antidilutif (379 027 options d'achat d'actions ont été exclues pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2010).

#### c) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 9 décembre 2010, la Société a annoncé un renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon les modalités de ce renouvellement, la Société est autorisée à racheter, aux fins de les annuler, un maximum de 2 709 149 actions de catégorie A et de 137 908 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5,0 % des actions en circulation au 30 novembre 2010 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions s'est déroulé sur une période maximale de 12 mois qui a pris fin le 15 décembre 2011. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011, la Société a racheté 231 900 actions de catégorie A pour une contrepartie en espèces totalisant 7,8 millions \$.

Le 13 décembre 2011, la Société a annoncé un autre renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon les modalités de ce renouvellement, la Société est autorisée à racheter, aux fins de les annuler, un maximum de 2 630 137 actions de catégorie A et de 137 708 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5,0 % des actions en circulation au 30 novembre 2011 pour leur catégorie d'actions respective. Ce programme de rachat d'actions se déroule sur une période maximale de 12 mois qui a commencé le 16 décembre 2011.

## 11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 4 janvier 2012, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation de Shore Media Group Inc, un radiodiffuseur de Vancouver, en Colombie-Britannique, pour une contrepartie en espèces d'environ 13,4 millions \$, excluant le fonds de roulement et d'autres ajustements usuels de clôture. Les actifs acquis et les passifs pris en charge ainsi que les résultats des opérations sont consolidés depuis la date de clôture de la transaction, soit le 4 janvier 2012.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### 12. DIVULGATION DE DONNÉES ANNUELLES CHOISIES EN VERTU DES IFRS

La divulgation de certaines données annuelles n'est pas exigée en vertu d'IAS 34. Cependant, afin de fournir assez d'informations pour comprendre ces premiers états financiers consolidés condensés intermédiaires présentés en vertu des IFRS, la Société a inclus les données condensées suivantes qui ne sont pas conformes à toutes les données annuelles requises par les IFRS.

##### a) Frais d'exploitation significatifs

Le tableau suivant présente les charges importantes comptabilisées dans les frais d'exploitation aux états consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 31 août:

<i>(en milliers)</i>	2011
Salaires et avantages sociaux des employés	243 982 \$
Droits d'émissions et de films du secteur Télévision	233 290
Droits réglementaires	43 528
Perte de valeur des investissements dans des émissions et des films	5 953
Contrats de location-exploitation	49 403
Autres dépenses	125 267
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>701 423 \$</b>

En vertu de certains contrats de location de sites d'affichage et d'autres ententes contractuelles, la Société est tenue de verser des montants conditionnels calculés selon un pourcentage des produits publicitaires provenant du site afférent. Pour l'exercice terminé le 31 août 2011, le montant total des charges conditionnelles s'est chiffré à 2,8 millions \$, montant qui est inclus dans la charge liée aux contrats de location-exploitation présentée dans le tableau ci-dessus. Le poste des autres dépenses présenté dans le tableau ci-dessus inclut des éléments tels que les autres coûts des ventes, et les frais généraux et d'administration.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la charge liée aux salaires et aux avantages sociaux des employés ainsi qu'à la rémunération des administrateurs de la Société comptabilisés aux états consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 31 août:

<i>(en milliers)</i>	2011
Rémunération à court terme	226 550 \$
Régimes d'avantages sociaux futurs des employés	10 333
Charge de rémunération à base d'actions des employés	6 602
Charge de rémunération à base d'actions des administrateurs de la Société	497
	<b>243 982 \$</b>

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### b) Information sectorielle

(en milliers)	Exercice terminé le 31 août 2011			Consolidé
	Télévision	Radio	Affichage	
	\$	\$	\$	\$
Produits	582 231	340 300	92 900	1 015 431
Bénéfice avant postes ci-dessous	211 384	100 020	30 758	342 162
Dépréciation et amortissement	(9 559)	(13 056)	(10 867)	(33 482)
Bénéfice avant postes non affectés	201 825	86 964	19 891	308 680
Charge financière, nette				(20 737)
Charges du siège social (incluant la dépréciation et l'amortissement de 2 773 \$)				(30 928)
Perte de valeur des licences de radiodiffusion				(22 164)
Impôts sur le bénéfice				(67 781)
Bénéfice net				167 070

#### c) Provisions

Les provisions sont inscrites dans les postes suivants aux bilans consolidés aux :

(en milliers)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	Provision de restructuration	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
<i>31 août 2011</i>				
Courantes	–	3 988	633	4 621
Non courantes	5 266	–	187	5 453
<i>1<sup>er</sup> septembre 2010</i>				
Courantes	–	2 978	402	3 380
Non courantes	5 013	–	231	5 244

#### d) Autres passifs non courants

Le tableau suivant présente les éléments des autres passifs non courants de la Société :

(en milliers)	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Avantages sociaux futurs des employés	33 903 \$	32 012 \$
Montants à payer en vertu des conditions de licences du CRTC découlant d'acquisitions	22 933	31 266
Autres passifs non courants	288	542
	57 124 \$	63 820 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### e) Autres passifs financiers non courants

Le tableau suivant présente les éléments des autres passifs financiers non courants de la Société :

<i>(en milliers)</i>	31 août 2011		1 <sup>er</sup> septembre 2010	
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>				
<i>Autres passifs financiers</i>				
Montants à payer en vertu des droits et frais de licence d'affichage	4 214	\$	4 650	\$
Montants à payer en vertu de licences d'utilisation de logiciels informatiques	3 091		3 700	
Autres passifs financiers non courants	2 811		2 262	
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>				
<i>Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie</i>				
Contrat de swap de taux d'intérêt	-		9 699	
	10 116	\$	20 311	\$

La portion courante des montants payables en vertu des droits et frais de licence d'affichage, des montants payables en vertu de licences d'utilisation de logiciels informatiques ainsi que d'autres passifs financiers non courants est incluse dans les crédettes et charges à payer aux bilans consolidés.

#### f) Impôts sur le bénéfice

Le tableau suivant présente les principaux actifs et passifs d'impôts différés découlant de l'incidence des écarts temporaires :

<i>(en milliers)</i>	31 août 2011		1 <sup>er</sup> septembre 2010	
<b>Actifs d'impôts différés :</b>				
Autres passifs non courants, incluant les avantages sociaux futurs des employés	20 143	\$	20 188	\$
Instruments financiers	759		2 861	
Provisions et réserves	4 949		5 029	
Autres	3 532		3 170	
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>29 383</b>		<b>31 248</b>	
<b>Passifs d'impôts différés :</b>				
Immobilisations corporelles et autres actifs incorporels et autres actifs non courants	(15 335)		(12 383)	
Licences de radiodiffusion et écarts d'acquisition	(100 563)		(92 710)	
Bénéfice de coentreprises	(4 879)		(5 695)	
Autres	(314)		(201)	
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>(121 091)</b>		<b>(110 989)</b>	
<b>Passif d'impôts différés, net</b>	<b>(91 708)</b>	<b>\$</b>	<b>(79 741)</b>	<b>\$</b>

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le passif d'impôt différé net est inscrit dans les postes suivants aux bilans consolidés aux :

<i>(en milliers)</i>	31 août 2011		1 <sup>er</sup> septembre 2010	
Actifs d'impôts différés	60 747	\$	64 683	\$
Passifs d'impôts différés	(152 455)		(144 424)	
Passif d'impôts différés, net	(91 708)	\$	(79 741)	\$

#### g) Avantages sociaux futurs des employés

La Société a deux régimes de retraite à prestations déterminées à participation volontaire (le « régime ») qui ne sont plus offerts aux nouveaux employés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Le régime offre des prestations de retraite établies en fonction des années de service et de la rémunération finale moyenne de chaque membre. Les plus récentes évaluations actuarielles à des fins de capitalisation des deux régimes de retraite à prestations déterminées ont été réalisées en date du 31 décembre 2010. Les prochaines évaluations requises seront effectuées pour les deux régimes en date du 31 décembre 2011 et les résultats seront disponibles au cours du deuxième semestre de l'exercice 2012. Jusqu'à ce moment-là, la Société veille à ce que les cotisations au régime soient maintenues à un niveau suffisant pour couvrir le paiement des prestations futures. Ces cotisations sont estimées à 11,2 millions \$ pour l'exercice 2012.

La Société possède également un régime d'avantages complémentaires de retraite (le « RACR ») qui n'est plus offert aux nouveaux employés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le RACR, offrant des prestations pour soins de santé et soins dentaires, n'est pas capitalisé et les prestations sont payées au besoin.

De plus, la Société offre un régime complémentaire de retraite pour les dirigeants (le « RCRD ») dans le but de fournir des prestations de retraite supplémentaires à certains dirigeants clés. Le RCRD n'est pas capitalisé, sauf dans le cas d'un changement de contrôle de la Société, et les prestations sont payées au besoin.

Afin de mesurer les coûts des avantages sociaux et des obligations au titre des prestations constituées, la Société fait des estimations et émet des hypothèses. Les hypothèses et les estimations critiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'indexation des salaires, les taux tendanciels des coûts des soins de santé et dentaires ainsi que le taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime. L'hypothèse relative au taux d'actualisation ayant servi à calculer la valeur actuelle des versements de prestations prévus aux employés au titre des régimes de retraite de la Société a été établie en fonction des rendements de placements à long terme dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure. Le taux d'indexation des salaires est utilisé afin de prévoir les gains actuels des régimes de façon à estimer les prestations éventuelles. Cette hypothèse a été établie en fonction de données du marché obtenues de sources indépendantes. Les taux tendanciels des soins de santé et dentaires sont utilisés pour déterminer les paiements au titre des avantages futurs dans le cadre du RACR de la Société. Ces hypothèses reposent sur le contexte du système de soins de santé canadien et sur d'autres informations externes. Le taux de rendement attendu à long terme des actifs du régime a été obtenu en calculant un taux moyen pondéré fondé sur la répartition cible des actifs du régime. Les rendements attendus de chaque catégorie d'actifs sont fondés sur une combinaison de l'analyse historique des rendements et des perspectives des marchés financiers. La répartition cible des actifs du régime est généralement la suivante : 60 % de capitaux propres et 40 % de titres à revenu fixe. La Société croit que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information dont elle dispose actuellement, mais des modifications de ces hypothèses pourraient avoir un effet sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les charges futures d'avantages sociaux comptabilisées au cours des périodes à venir.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant présente les hypothèses actuarielles importantes ayant servi à évaluer les obligations de la Société au titre des prestations constituées au 31 août 2011 et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et les coûts des avantages sociaux pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

	31 août 2011		
	Régime	RCRD	RACR
<b>Obligations au titre des prestations constituées :</b>			
Taux d'actualisation	5,20 %	5,20 %	5,20 %
Taux d'indexation des salaires	3,75 %	3,75 %	–
Coût des soins dentaires	–	–	3,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	–	–	6,50 % <sup>(1)</sup>
<b>Coût des régimes d'avantages sociaux :</b>			
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime	6,25 %	–	–
Taux d'indexation des salaires	4,00 %	4,00 %	–

(1) Diminuant jusqu'à un taux de 4,30 % par année pour l'exercice 2032 et les suivants.

	1 <sup>er</sup> septembre 2010		
	Régime	RCRD	RACR
<b>Obligations au titre des prestations constituées :</b>			
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'indexation des salaires	4,00 %	4,00 %	–
Coût des soins dentaires	–	–	3,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	–	–	8,00 % <sup>(1)</sup>

(1) Diminuant jusqu'à un taux de 4,30 % par année pour l'exercice 2031 et les suivants.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant résume les données ayant trait aux régimes de retraite de la Société :

(en milliers)	Exercice terminé le 31 août 2011		
	Régime	RCRD	RACR
<b>Obligations au titre des prestations :</b>			
Obligations au titre des prestations au 1 <sup>er</sup> septembre 2010	86 974	\$ 12 373	\$ 4 635
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	8 721	543	190
Charge d'intérêts	4 428	639	253
Gain découlant d'une compression	(588)	-	-
Prestations versées et charges administratives	(5 690)	(397)	(15)
Perte (gain) actuariel des obligations au titre des prestations constituées comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	2 284	246	(1 025)
<b>Obligations au titre des prestations au 31 août 2011</b>	<b>96 129</b>	<b>\$ 13 404</b>	<b>\$ 4 038</b>
<b>Actif du régime :</b>			
Juste valeur de l'actif du régime au 1 <sup>er</sup> septembre 2010	71 130	\$ -	\$ -
Rendement prévu de l'actif du régime	4 537	-	-
Cotisations de l'employeur	9 234	397	15
Prestations versées et charges administratives	(5 690)	(397)	(15)
Perte actuarielle sur l'actif du régime comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(289)	-	-
<b>Juste valeur de l'actif du régime au 31 août 2011</b>	<b>78 922</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ -</b>

Le tableau suivant résume les éléments compris dans la charge constatée ayant trait aux régimes de retraite de la Société :

(en milliers)	Exercice terminé le 31 août 2011		
	Régime	RCRD	RACR
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	8 721	\$ 543	\$ 190
Coût des prestations au titre des services passés	-	96	-
Gain découlant d'une compression	(588)	-	-
<b>Charge comptabilisée dans les frais d'exploitation</b>	<b>8 133</b>	<b>639</b>	<b>190</b>
Charge d'intérêts	4 428	639	253
Rendement prévu de l'actif du régime	(4 537)	-	-
<b>Dépense (revenu) comptabilisé dans les charges financières, net</b>	<b>(109)</b>	<b>639</b>	<b>253</b>
<b>Charge totale nette des régimes d'avantages sociaux futurs</b>	<b>8 024</b>	<b>\$ 1 278</b>	<b>\$ 443</b>

Au cours de l'exercice 2011, la Société a comptabilisé à l'état consolidé du résultat global une perte totale sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les actifs du régime de 1,8 million \$ (1,3 million \$, après impôts sur le bénéfice).

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

Le tableau suivant résume la situation des régimes de retraite de la Société :

(en milliers)	31 août 2011			1 <sup>er</sup> septembre 2010		
	Régime	RCRD	RACR	Régime	RCRD	RACR
Obligations au titre des prestations	(96 129)	\$ (13 404)	\$ (4 038)	\$ (86 974)	\$ (12 373)	\$ (4 635)
Juste valeur de l'actif du régime	78 922	-	-	71 130	-	-
Capitalisation – déficit du régime	(17 207)	(13 404)	(4 038)	(15 844)	(12 373)	(4 635)
Coût des services passés non amorti	-	349	-	-	445	-
Obligation au titre des prestations constituées	(17 207)	\$ (13 055)	\$ (4 038)	\$ (15 844)	\$ (11 928)	\$ (4 635)

L'obligation au titre des prestations constituées est inclus dans les postes suivants aux bilans consolidés aux :

(en milliers)	31 août 2011			
	Régime	RCRD	RACR	Total
Créditeurs et charges à payer	-	\$ (397)	\$ -	(397) \$
Autres passifs non courants	(17 207)	(12 658)	(4 038)	(33 903)
	(17 207)	\$ (13 055)	\$ (4 038)	(34 300) \$

(en milliers)	1 <sup>er</sup> septembre 2010			
	Régime	RCRD	RACR	Total
Créditeurs et charges à payer	-	\$ (395)	\$ -	(395) \$
Autres passifs non courants	(15 844)	(11 533)	(4 038)	(32 012)
	(15 844)	\$ (11 928)	\$ (4 038)	(32 407) \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

#### h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les écarts d'acquisition générés à la suite d'un regroupement d'entreprises et les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, composés principalement de licences de radiodiffusion, ont été attribués à des UGT ou à un groupe d'UGT, qui aux fins de divulgation ont été réunis dans les postes suivants : Services de télévision payante, Services de télévision spécialisée, Radio Québec, Radio Ontario, Radio - autres provinces et Affichage. Cependant, pour les besoins du test de dépréciation, les actifs ont été attribués à des niveaux inférieurs à ceux divulgués. Le secteur Télévision a été divisé en cinq UGT qui correspondent aux services offerts par la Société. Les licences de radiodiffusion et les immobilisations corporelles du secteur Radio ont été attribuées à neuf UGT qui correspondent aux régions géographiques où la Société génère des entrées de trésorerie indépendantes; cependant, l'écart d'acquisition lié au secteur Radio n'a pas été attribué à une UGT en particulier; il a plutôt fait l'objet d'un test au niveau du secteur et a été entièrement radié à la date de transition. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition du secteur Affichage a également été réalisé au niveau du secteur d'exploitation.

Pour les besoins du test de dépréciation, la valeur comptable des licences de radiodiffusion a été attribuée comme suit :

<i>(en milliers)</i>	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Valeur attribuée :		
Services de télévision payante	131 499 \$	131 499 \$
Services de télévision spécialisée	431 895	431 895
Radio Québec	426 310	426 132
Radio Ontario	335 437	302 768
Radio - autres provinces	314 644	369 655
	1 639 785 \$	1 661 949 \$

Pour les besoins du test de dépréciation, la valeur comptable des écarts d'acquisition a été attribuée comme suit :

<i>(en milliers)</i>	31 août 2011	1 <sup>er</sup> septembre 2010
Valeur attribuée :		
Services de télévision spécialisée	29 776 \$	29 776 \$
Affichage	86 240	86 240
	116 016 \$	116 016 \$

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

La valeur recouvrable des UGT de la Société a été déterminée d'après un calcul de la valeur d'utilité effectué au moyen de projections des flux de trésorerie sur une période de trois ans tirées des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration de la Société en août 2011 et 2010 respectivement et des hypothèses importantes suivantes :

	31 août 2011	
	Fourchette du taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance attendu après la période de trois ans
Télévision	De 12,1 % à 13,4 %	De 2,0 % à 3,0 %
Radio	De 11,4 % à 12,4 %	De 2,7 % à 3,7 %
Affichage	De 13,1 % à 14,4 %	3,5 %

	1 <sup>er</sup> septembre 2010	
	Fourchette du taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance attendu après la période de trois ans
Télévision	De 11,0 % à 12,1 %	De 2,0 % à 3,0 %
Radio	De 11,0 % à 11,9 %	De 2,7 % à 3,7 %
Affichage	De 13,2 % à 14,2 %	3,5 %

Afin de préparer ses budgets financiers, la Société a eu recours à des hypothèses importantes au sujet de chaque UGT. Pour le secteur Télévision, les hypothèses importantes portent notamment sur le volume des abonnements et le taux de pénétration de ses services, l'auditoire et les parts de marché publicitaire de la Société, les coûts de programmation et la marge de BAIIA ciblée. Pour le secteur Radio, les hypothèses importantes portent notamment sur l'auditoire et les parts de marché publicitaire, les frais de programmation et les hausses de salaires, ainsi que la marge de BAIIA ciblée. Enfin, pour le secteur Affichage, les hypothèses importantes portent notamment sur les taux d'occupation, la part de marché publicitaire, les coûts de location et la marge de BAIIA ciblée. La marge du BAIIA ciblée pour les trois secteurs d'activité est fondée sur les résultats antérieurs et sur les attentes de la direction quant à l'expansion des activités.

Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts tiré du coût global du capital de la Société, ajusté pour chaque secteur en fonction des risques spécifiques à chacun d'eux, incluant l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et d'autres risques qui ne sont pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs de chaque secteur. Le taux de croissance attendu après la période de trois ans est fondé sur les attentes de la direction quant à la croissance future des flux de trésorerie de chaque UGT et sur le taux de croissance moyen attendu à long terme pour les marchés dans lesquels les activités sont exercées.

## **ASTRAL MEDIA INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010**

*(non vérifiées)*

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2011, la Société a effectué des tests de dépréciation sur ses UGT. Les tests ont été effectués en utilisant les hypothèses indiquées ci-dessus et des projections de flux de trésorerie sur trois ans tirées des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration de la Société en août 2011. Pour la plupart des UGT du secteur Radio, la Société a repris les pertes de valeur des exercices antérieurs liées aux licences de radiodiffusion après avoir conclu que les événements et les circonstances à l'origine de ces pertes n'existent plus. Cependant, pour certaines des UGT situées dans l'Ouest canadien, la Société a conclu qu'à la suite d'une baisse de son auditoire et de sa part de marché publicitaire, une perte de valeur liée aux licences de radiodiffusion devait être comptabilisée. Par conséquent, au quatrième trimestre de l'exercice 2011, la Société a comptabilisé une reprise de pertes de valeur des années antérieures de 47,2 millions \$ (38,3 millions \$, déduction faite de la charge d'impôt différé) et une perte de valeur de 69,4 millions \$ (56,2 millions \$, net du recouvrement d'impôt différé).

Les valeurs recouvrables des UGT du secteur Radio, qui sont égales à leur valeur comptable respective, sont influencées par les hypothèses posées relativement au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance attendu après la période de trois ans. Par conséquent, un changement de 0,5 % du taux d'actualisation avant impôts ou du taux de croissance attendu après la période de trois ans entraînerait une perte de valeur additionnelle, ou une reprise de pertes de valeur d'exercices antérieurs additionnelle, enregistrée au quatrième trimestre de l'exercice 2011. Pour les secteurs Télévision et Affichage, aucun changement raisonnable des hypothèses importantes n'entraînerait l'enregistrement d'une provision pour perte de valeur.

La perte de valeur et la reprise de pertes de valeur des exercices antérieurs sont comptabilisées aux états consolidés des résultats et présentées sur une base nette.

Conformément aux exigences d'IFRS 1 (voir la note 2), la Société a effectué des tests de dépréciation sur ses UGT à la date de transition. Les tests ont été effectués sur la base des hypothèses indiquées ci-dessus et sur des projections de flux de trésorerie sur trois ans tirées des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration de la Société en août 2010. Par conséquent, à la transition aux IFRS, la Société a comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis une reprise de pertes de valeur des exercices antérieurs de 232,7 millions \$ (188,3 millions \$, net de la charge d'impôt différé) sauf pour deux UGT situées dans l'Est du Canada pour lesquelles une perte de valeur de 19,1 millions \$ (16,5 millions \$, déduction faite du recouvrement d'impôt différé) a été comptabilisée. De plus, la conclusion du test de dépréciation lié à l'écart d'acquisition du secteur Radio a été que la totalité de l'écart d'acquisition devait être radiée. Par conséquent, à la date de transition, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 240,9 millions \$ (204,2 millions \$, net du recouvrement d'impôt différé) dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis afin de réduire la valeur comptable de l'écart d'acquisition du secteur Radio à zéro.

#### **i) Transactions entre apparentés**

- i) Au 31 août 2011, les principaux actionnaires de la Société sont Abgreen Holdings Ltd. et Comweb Media Investments Inc. qui détiennent respectivement 63,7 % et 15,6 % des actions avec droit de vote en circulation. Les actions de catégorie A et de catégorie B de la Société se négocient à la Bourse de Toronto. À l'exception des dividendes, des salaires et avantages sociaux des employés de la Société qui sont liés à ces principaux actionnaires, et de la rémunération des administrateurs de la Société liée à ces principaux actionnaires à titre d'honoraires annuels, il n'existe aucune transaction entre apparentés entre la Société et Abgreen Holdings Ltd. et Comweb Media Investments Inc.

## ASTRAL MEDIA INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les trois mois terminés les 30 novembre 2011 et 2010

(non vérifiées)

- ii) Le tableau suivant présente la rémunération des employés clés comptabilisée aux états consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

(en milliers)

Rémunération à court terme	12 840	\$
Régimes d'avantages sociaux futurs des employés	1 604	
Charge de rémunération à base d'actions	4 060	
	18 504	\$

Aux 31 août 2011 et 1<sup>er</sup> septembre 2010, les montants payables aux employés clés au titre du régime des UAD totalisaient 3,1 millions \$ et 1,6 million \$ respectivement.

- iii) Le tableau suivant présente les transactions avec des coentreprises comptabilisées aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2011 :

(en milliers)

	TELETOON	HS+	VCC	Total
	\$	\$	\$	\$
Refacturation et frais de gestion	1 055	6 185	838	8 078
Dividendes ou distribution de capitaux propres reçus	11 028	12 424	1 303	24 755

Les ventes aux coentreprises, totalisant 4,0 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2011, ont été effectués selon les conditions généralement admises dans le cadre de transactions normales.

Aux 31 août 2011 et 1<sup>er</sup> septembre 2010, les comptes à recevoir des coentreprises ou payables aux coentreprises ne sont pas significatifs.